



PRÉFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRETE n° 2019 - SGAR- 611 du 14 AOUT 2019
portant nomination de l'Agent Comptable auprès du conseil de la formation
de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'artisanat ;
- Vu** le code du travail notamment son article R6331-63-7 modifié par le décret n° 2016-480 du 18 avril 2016 ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-254 du 3 mars 2015, notamment son article 4, instituant un conseil de la formation auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte ;
- Vu** le décret du 6 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Marc LELEU, directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- Vu** la lettre de démission du 8 juillet 2019 de M. Kasende NDJADI du poste d'agent comptable du conseil de la formation auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte;
- Vu** la lettre du 26 juillet 2019 du directeur régional des finances publiques de Mayotte proposant la candidature de M. Christian PENA au président du Conseil de la Formation ;
- Vu** la lettre du 6 août 2019 du président du Conseil de la Formation validant la candidature de M. Christian PENA au poste d'agent comptable du conseil de la formation auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte ;

Sur proposition du directeur régional des finances publiques de Mayotte;

ARRETENT :

Article 1^{er}

M. Christian PENA, inspecteur des finances publiques, est nommé en qualité d'agent comptable auprès du conseil de la formation auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2

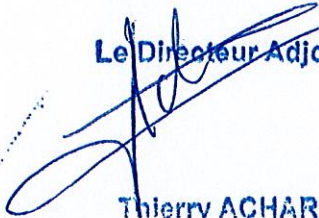
L'arrêté préfectoral n° 2018-SGAR-883 du 5 octobre 2018 portant nomination de M. Kasende NDJADI en qualité d'agent comptable auprès du conseil de la formation auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte, est abrogé.

Article 3

Le préfet et le directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur régional
des finances publiques

Le Directeur Adjoint



Thierry ACHARD
Administrateur des finances publiques

Le préfet,
délégué du Gouvernement



Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement

Jean-François COLOMBET

